

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 03 septembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 11

Procurations : 4

Mme Audrey MEUNIER donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING,

Mme Annie DUCOURTIEUX donne pouvoir à M Alain DURIS

M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Eric BOULESTEIX

M. Thomas REVET donne pouvoir à M. Aurélie GAUMER

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 4

Secrétaire de séance : Sylvie GERMOND

OBJET : REVISION DU ZONAGE ASSAINISSEMENT-SOLLICITATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Maire rappelle au conseil Municipal qu'un zonage assainissement a été réalisé sur la commune de Saint-Auvent.

Il indique qu'il serait nécessaire de procéder à la révision de ce document, qui a pour vocation de définir pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir le mode d'assainissement que chacune a vocation de recevoir.

Il indique que pour procéder à la révision du zonage, il convient préalablement d'établir un cahier des charges, validé par l'agence de l'eau. Ce document, pour être complet et précis, doit être réalisé, selon l'agence, par un cabinet d'étude à la maîtrise d'ouvrage. La révision du zonage devra ensuite être réalisée par un second cabinet d'étude.

Le conseil Municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'engager** une procédure de révision du zonage assainissement de la commune.
- **Sollicite** l'aide financière et technique de l'agence de l'eau pour la réalisation du cahier des charges ainsi que pour la révision du zonage d'assainissement

Fait à Saint-Auvent, le 10 septembre 2024

Le Maire,

Bruno GRANCOING


